



david kary
enseignements

Le baptême du Saint-Esprit par imposition des mains

a) Une réalité inaperçue.....	2	c.1) Jésus.....	5
b) Le baptême du Saint Esprit par imposition des mains.	2	c.2) Les disciples.....	5
b.1) Simon le magicien.....	2	c.3) Les 120.....	6
b.2) Saul.....	3	c.4) Les autres.....	6
b.3) La réalité des allusions.....	4	d) Conclusion.....	7
c) Le baptême de l'Esprit dans les faits.....	5	d.1) L'imposition restaure.....	7
		d.2) Un rocher et un cours d'eau.....	7

a) Une réalité inaperçue.

Il y a de très nombreuses choses dans la Parole de Dieu qui passent inaperçues. C'est quelque chose de particulièrement étrange, et on peut même y être confronté dans la vie de tous les jours. Quelqu'un vous dit quelque chose, vous comprenez la phrase, pourtant vous ne réalisez pas réellement ce qui vient d'être dit. Peut-être même est-ce quelque chose que nous disons nous-même, mais ça ne touche pas la partie de nous qui permet la compréhension.

C'est un jeu où relier les points trace une image que nous ne percevons pas tant que nous sommes focalisés sur le tracé entre deux points, tant que nous ne parvenons pas à prendre du recul sur ce que nous voyons ou sur ce que nous entendons.

La Parole de Dieu est la quintessence de ce type d'incompréhension consciente et/ou de compréhension inconsciente. On est persuadé de ne pas comprendre une chose alors qu'on la comprend sans le réaliser.

Et un jour on met le doigt dessus, ou le nez dedans, c'est selon, et ce jour-là on se dit : "pourtant quelque part en moi, je le savais".

Ce qui concerne le Saint-Esprit navigue souvent dans ces eaux. Sa nature est si abstraite qu'on a tendance à remplir les cases vides et qu'on finit par se forger des certitudes arbitraires. L'homme aime danser autour du feu, se créer des rituels formatés, plus simples à suivre que la voix de Dieu qu'on n'entend presque plus et que la voie de Dieu qu'on ne parvient presque plus à suivre. La flamme de l'Esprit est vacillante, presque éteinte. Ces certitudes que nous nous imposons en affirmant que c'est Dieu qui le fait sont à l'origine de bien des endurcissements.

L'une d'entre elles concerne le baptême du Saint-Esprit par imposition des mains. Pourtant c'est à la fois une forme de baptême et une forme d'imposition des mains. Cette doctrine se trouve donc être partie intégrante de deux des six doctrines fondamentales, et nous ne sommes pas au clair sur un point particulier qu'il va falloir rééquilibrer.

b) Le baptême du Saint Esprit par imposition des mains.

Dans la pensée commune, le baptême du Saint-Esprit est la suite de l'imposition des mains, c'en est presque un pléonasme. A tel point que de nombreuses assemblées incluent l'imposition des mains pour les nouveaux baptisés afin qu'ils le reçoivent de suite, sans se poser la question au-delà. De plus, considérant qu'elles ont fait ce qu'il fallait, personne ne regarde ce que la Parole de Dieu en dit réellement.

Concrètement, il n'y a qu'un seul passage, incontestable quoiqu'imparfaitement compris. Il y est question de Simon le magicien.

b.1) Simon le magicien.

L'épisode traçant la courte présence de Simon, un pratiquant des arts occultes, nous relate l'existence réelle du baptême du Saint Esprit par imposition des mains. Il nous transmet également un élément dont on ne parle jamais.

⊙ Actes 8.9 : « Il y avait auparavant dans la ville un homme nommé Simon (*qui écoute, qui entend*), qui, se donnant pour un personnage important, exerçait la magie et provoquait l'étonnement du peuple de la Samarie (*montagne de gué*) ».

⊙ Actes 8.13 : « Simon (*qui écoute, qui entend*) lui-même crut, et, après avoir été baptisé, il ne quittait plus Philippe (*aimant les chevaux*), et il voyait avec étonnement les miracles et les grands prodiges qui s'opéraient ».

La toile de fond est posée, tout le monde connaît la suite, ne serait-ce que partiellement. C'est justement en lisant la suite qu'un élément saute aux yeux. Pierre et Jean se rendent chez des samaritains et apprennent qu'ils ont été baptisés d'eaux, mais pas d'Esprit et ils corrigent cette lacune dans la foulée.

⊙ Actes 8.15-19 : « Ceux-ci, arrivés chez les Samaritains, prièrent pour eux, afin qu'ils reçussent le Saint Esprit. 16 Car il n'était encore descendu sur aucun d'eux ; ils avaient seulement été baptisés au nom du Seigneur Jésus (*l'Eternel sauve*). 17 Alors Pierre et Jean (*l'Eternel a fait une grâce*) leur imposèrent les mains, et ils reçurent le Saint Esprit. 18 Lorsque Simon (*qui écoute, qui entend*) vit que le Saint Esprit était donné par l'imposition des mains des apôtres (*apostolos - envoyés*), il leur offrit de l'argent, 19 en disant : *Accordez-moi aussi ce pouvoir (exousia - autorité), afin que celui à qui j'imposerai les mains reçoive le Saint Esprit* ».

Ce passage est le seul qui parle ouvertement d'imposition des mains dans le but de baptiser du Saint-Esprit (tout en gardant à l'esprit que l'imposition des mains ne transmet pas, mais enlève ce qui empêche de recevoir de Dieu). Ce qu'il met également en avant, c'est que Simon ne l'était pas. Ça peut sembler anodin, voire justifié, pourtant ça ne l'est pas tant que cela. Ça signifie que Philippe ne l'avait pas fait depuis le baptême d'eau de Simon, et le cœur de ce dernier n'est pas en cause, parce que Philippe ne l'avait pas plus fait avec les Samaritains. Rappelons également que c'est juste avant qu'un ange ne parle à Philippe pour l'envoyer vers l'Ethiopien et qu'à la suite du baptême d'eau, Philippe sera enlevé par le Saint-Esprit sans imposer les mains à l'Ethiopien.

Ce que ça nous montre c'est que ça n'était pas une pratique commune dans l'église primitive. Dans le cas présent c'est suite à la constatation d'un problème (le fait qu'ils ne le soient pas déjà) que Pierre et Jean impose les mains aux Samaritains, ça ne relève pas d'une pratique ritualisée.

b.2) Saul.

Ce passage du livre des Actes des Apôtres est plus contestable, même s'il ne pose pas réellement de problème en regardant le verset qui le suit ainsi qu'un troisième qui est un peu plus tôt dans le texte.

⊙ Actes 9.17 : « Ananias (*celui à qui l'Eternel a donné gracieusement*) sortit ; Et, lorsqu'il fut arrivé dans la maison, il imposa les mains à Saul (*désiré, demandé à Dieu*), en disant : *Saul (désiré, demandé à Dieu), mon frère, le Seigneur Jésus (l'Eternel sauve), qui t'est apparu sur le chemin par lequel tu venais, m'a envoyé pour que tu recouvres la vue et que tu sois rempli du Saint Esprit* ».

Ce passage est utilisé pour confirmer le baptême du Saint Esprit par imposition des mains, et en l'état il peut le laisser penser. Lorsqu'on le prend de manière isolée, on peut au choix le comprendre comme le fait qu'Ananias ait été envoyé lui imposer les mains pour qu'il recouvre la vue et qu'il soit rempli du Saint Esprit, liant les deux dans l'imposition en question. Par contre on peut également le comprendre dans le sens où Ananias a été envoyé pour deux choses différentes, la première étant de lui imposer les mains pour qu'il retrouve la vue, et qui est cohérente avec « *ils imposeront les mains aux malades et les malades seront guéris* » (Marc 16.28), et la seconde étant afin qu'il reçoive le Saint Esprit, et qui est déconnectée de l'imposition des mains.

La réponse est simple, cinq versets plus tôt, alors que le Seigneur parle à Ananias, il lui dit ceci :

⊙ Actes 9.12 : « Car il (Saul) prie, et il a vu en vision un homme du nom d'Ananias (celui à qui l'Eternel a donné gracieusement), qui entra, et qui lui imposait les mains, afin qu'il recouvrât la vue ».

« afin qu'il recouvrât la vue » pas "afin qu'il reçusse le Saint-Esprit". Quant au verset qui suit directement Actes 9.17, donc la conséquence de cette imposition des mains, elle nous est exprimée dans ces mots :

⊙ Actes 9.18 : « Au même instant, il tomba de ses yeux comme des écailles, et il recouvra la vue. Il se leva, et fut baptisé ».

Donc le baptême n'était pas corrélé avec l'imposition des mains. En outre, il n'est pas fait mention du type de baptême. On peut penser qu'il s'agit là de baptême du Saint-Esprit en se basant sur le fait qu'Ananias ait été envoyé pour ça, mais il se trouve que cela poserait un problème qui n'existe cependant pas si ça fait cas du baptême d'eau.

Lorsque Philippe est envoyé vers l'Ethiopien, il est envoyé le baptiser d'eau, parce que Dieu n'a pas besoin de nous pour baptiser de l'Esprit. Plus tard, Pierre baptisera d'eau des personnes qui avaient déjà reçu le Saint-Esprit (Actes 10.47 : « Alors Pierre dit : *Peut-on refuser l'eau du baptême à ceux qui ont reçu le Saint Esprit aussi bien que nous ?* »), prouvant par là la nécessité de l'eau malgré la présence effective de l'Esprit. Or dans le cas de Saul, nous sommes en présence de quelqu'un qui ne bénéficie d'aucun baptême et qui n'a donc aucune raison de sauter des étapes obligatoires. En outre, il doit se lever pour être baptisé, mais le baptême de l'Esprit ne nécessite pas d'être debout (Actes 2.1-2 : « Le jour de la Pentecôte, ils étaient tous ensemble dans le même lieu. 2 Tout à coup il vint du ciel un bruit comme celui d'un vent impétueux, et il remplit toute la maison **où ils étaient assis** »). Il s'est levé pour aller se faire baptiser d'eau, parce que c'est normalement l'étape avant le baptême de l'Esprit.

La baptême dont on nous parle concernant Saul ne parle donc pas d'imposition des mains.

b.3) La réalité des allusions.

Le problème est souvent que nous comprenons à la lumière de ce en quoi nous croyons déjà. Pourtant les choses sont dites assez clairement :

⊙ Matthieu 3.11 : « Moi, je vous baptise d'eau, pour vous amener à la repentance ; Mais celui qui vient après moi est plus puissant que moi, et je ne suis pas digne de porter ses souliers. **Lui**, il vous baptisera du Saint Esprit et de feu ».

⊙ Marc 1.8 : « Moi, je vous ai baptisés d'eau ; **Lui**, il vous baptisera du Saint Esprit ».

⊙ Luc 3.16 : « il leur dit à tous : Moi, je vous baptise d'eau ; Mais il vient, celui qui est plus puissant que moi, et je ne suis pas digne de délier la courroie de ses souliers. **Lui**, il vous baptisera du Saint Esprit et de feu ».

⊙ Jean 1.31-33 : « Je ne le connaissais pas, mais c'est afin qu'il fût manifesté à Israël que je suis venu baptiser d'eau. 32 Jean (l'Eternel a fait une grâce) rendit ce témoignage : J'ai vu l'Esprit descendre du ciel comme une colombe (peristera - pigeon) et s'arrêter sur lui. 33 Je ne le connaissais pas, mais celui qui m'a envoyé baptiser d'eau, celui-là m'a dit : Celui sur qui tu verras l'Esprit descendre et s'arrêter, c'est **celui** qui baptise du Saint Esprit ».

Dans ces quatre passages, le baptême du Saint-Esprit n'est pas donné par les hommes, mais par Jésus. Il est rare qu'une notion soit présente dans les quatre versions de l'évangile, celle-là est l'une d'entre elles.

Le livre des Actes des Apôtres continue dans cette direction :

⊙ Actes 1.5 : « Car Jean (*l'Eternel a fait une grâce*) a baptisé d'eau, mais vous, dans peu de jours, vous serez baptisés du Saint Esprit ».

⊙ Actes 2.38 : « Pierre leur dit : Repentez-vous, et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus (*l'Eternel sauve*) Christ (Oint), pour le pardon de vos péchés ; Et vous recevrez le don du Saint Esprit ».

⊙ Actes 11.16 : « Et je (Pierre) me souvins de cette parole du Seigneur : Jean (*l'Eternel a fait une grâce*) a baptisé d'eau, mais vous, vous serez baptisés du Saint Esprit ».

A chaque fois le baptême du Saint Esprit n'est pas la conséquence d'une imposition des mains, il est une suite dont l'origine n'est pas humaine. Jamais on ne nous dit qu'un homme a baptisé du Saint-Esprit un autre homme et même dans le cas du passage nous parlant de Simon, le baptême de l'Esprit est consécutif, mais pas présenté comme venant de Pierre et Jean (Actes 8.17 : « Alors Pierre et Jean leur imposèrent les mains, et ils reçurent le Saint Esprit »). Comme expliqué dans les doctrines fondamentales, l'imposition des mains enlève temporairement ce qui empêche Dieu d'agir dans la vie de quelqu'un.

c) Le baptême de l'Esprit dans les faits.

Parmi ces choses qu'on lit sans réaliser ce qu'on est en train de lire se trouvent les différents baptêmes de l'Esprit. On a vu que les textes en parlant ne pointent pas du tout vers une ritualisation de l'imposition des mains dans ce but, mais il y a autre chose de très intéressant à regarder, et ce sont les différentes occurrences de ce type de baptême, occurrences que nous connaissons tous, mais comme je le disais en introduction, qui restent lettre morte en nous.

c.1) Jésus.

L'exemple parfait. Impossible pour un croyant de ne pas le connaître

⊙ Matthieu 3.16 : « Dès que Jésus (*l'Eternel sauve*) eut été baptisé, il sortit de l'eau. Et voici, les cieux s'ouvrirent, et il vit l'Esprit de Dieu descendre comme une colombe (*peristera - pigeon*) et venir sur lui ».

⊙ Jean 1.31-33 : « Je ne le connaissais pas, mais c'est afin qu'il fût manifesté à Israël que je suis venu baptiser d'eau. 1.32 Jean (*l'Eternel a fait une grâce*) rendit ce témoignage : J'ai vu l'Esprit descendre du ciel comme une colombe (*peristera - pigeon*) et s'arrêter sur lui. 1.33 Je ne le connaissais pas, mais celui qui m'a envoyé baptiser d'eau, celui-là m'a dit : Celui sur qui tu verras l'Esprit descendre et s'arrêter, c'est celui qui baptise du Saint Esprit ».

Jésus n'a reçu aucune imposition des mains. Les quatre versions de l'évangile attestent que l'Esprit est descendu sur lui sous la forme d'un pigeon. J'ai mis les versets plus haut et il est clairement précisé que c'est « lui/celui ». Alors évidemment, certains argueront que c'est différent parce que c'est Jésus et que « c'est sans contredit l'inférieur qui est béni par le supérieur » (Hébreux 7.7). Mais c'est oublier plusieurs choses, la première étant que Jésus est venu pour servir et laver les pieds de ses serviteurs, il n'est pas venu pour être supérieur mais pour montrer la voie et déchirer le voile de séparation.

C'est oublier également ses disciples.

c.2) Les disciples.

Quarante jours après sa résurrection Jésus va quitter ses disciples d'une manière particulière. Beaucoup ne percutent

pas réellement ce qui se passe à la fin de la version de l'évangile de Jean , simplement parce qu'il est rare de comprendre que les disciples n'avaient pas le Saint-Esprit pendant la période de la présence physique de Jésus sur terre. Pourtant le texte de Jean nous dit ceci :

☉ Jean 20.22-23 : « Après ces paroles, il souffla sur eux, et leur dit : *Recevez le Saint Esprit. 20.23 Ceux à qui vous pardonnerez les péchés, ils leur seront pardonnés ; Et ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus* ».

Donc conformément à ce que disait Jean le Baptiste, c'est bien Jésus qui les baptise du Saint-Esprit, mais par contre il ne le fait pas par imposition des mains, il leur souffle dessus. Encore une étrangeté que certains pourraient balayer en prétendant que la différence vient de ce que c'est Jésus qui le fait. Alors continuons de regarder :

c.3) Les 120.

Encore un passage que tout le monde connaît mais dont l'attractivité de certaines des informations qu'il contient tend à en noyer certaines autres.

☉ Actes 2.1-4 : « Le jour de la Pentecôte, ils étaient tous ensemble dans le même lieu. 2 Tout à coup il vint du ciel un bruit comme celui d'un vent impétueux, et il remplit toute la maison où ils étaient assis. 3 Des langues (*glossa - langue*), semblables à des langues de feu, leur apparurent, séparées les unes des autres, et se posèrent sur chacun d'eux. 4 Et ils furent tous remplis du Saint Esprit, et se mirent à parler en d'autres langues (*glossa - langue*), selon que l'Esprit leur donnait de s'exprimer ».

Rappelons-nous que les onze disciples encore en vie sont déjà baptisés du Saint-Esprit, mais que pendant ces dix jours d'attente, ils n'ont apparemment pas imposé les mains aux 120. C'est donc l'Esprit qui remplit toute la maison et qui baptise les 120, sans intervention humaine, une fois de plus. Ça correspond à ce qui était dit dans Actes 1.8 : « *Mais vous recevrez une puissance, le Saint Esprit survenant sur vous, et vous serez mes témoins à Jérusalem, dans toute la Judée, dans la Samarie, et jusqu'aux extrémités de la terre* ». Le « *vous* » ne parlant pas des onze disciples, mais de tous les frères, ce que le verset exprime assez clairement.

c.4) Les autres.

Nous avons donc la théorie du baptême de l'Esprit par imposition des mains qui n'a pas réellement d'attestation, et d'un autre côté, tout d'abord Jésus, puis ses onze disciples, et enfin les 120 dans la chambre haute qui la contredise. En outre, ils ne sont pas les seuls.

☉ Actes 10.44 : « Comme Pierre prononçait encore ces mots, le Saint Esprit descendit sur tous ceux qui écoutaient la parole ».

☉ Actes 10.47 : « Alors Pierre dit : *Peut-on refuser l'eau du baptême à ceux qui ont reçu le Saint Esprit aussi bien que nous ?* ».

☉ Actes 11.15 : « *Lorsque je (Pierre) me fus mis à parler, le Saint Esprit descendit sur eux, comme sur nous au commencement. 11.16 Et je me souvins de cette parole du Seigneur : Jean (l'Eternel a fait une grâce) a baptisé d'eau, mais vous, vous serez baptisés du Saint Esprit* ».

Personne ne limite le Saint-Esprit, il se saisit de qui Jésus lui désigne, nos mains ne sont pas des baguettes magiques.

d) Conclusion.

d.1) L'imposition restaure.

La réalité des textes contredit les rituels établis par les assemblées modernes. Le seul cas qui peut amener à discussion est celui mis en avant dans le passage concernant Simon le magicien. Pourtant dans ce passage celui qui établit un lien de l'un à l'autre se trouve justement être Simon le magicien, homme cupide et sans l'Esprit (« *Accordez-moi aussi ce pouvoir (exousia - autorité), afin que celui à qui j'imposerai les mains reçoive le Saint Esprit* »). Comme je l'ai souvent indiqué, lorsque le baptême du Saint-Esprit et l'imposition des mains sont cités ensembles c'est souvent comme suite l'un de l'autre, mais pas comme conséquence. L'imposition des mains étant dans certains cas un acte préalable nécessaire pour permettre à Dieu de faire son œuvre.

C'est mettre sur le sacrifice qui est en nous la faute limitante de l'autre afin qu'il puisse lui aussi avoir accès à la grâce de Dieu. C'est exactement le même principe que l'onction d'huile des anciens, qui place sous sa propre bénédiction celui qui est plus faible dans sa foi afin qu'il soit au bénéfice d'une alliance à laquelle il appartient et qui le trouve en cet instant en état de faiblesse.

N'oublions pas que dans le cas du texte parlant de Simon le magicien, Pierre et Jean prient pour les Samaritains afin qu'ils reçoivent le Saint-Esprit (Actes 8.15), ça n'est qu'ensuite qu'ils leur imposent les mains. Les deux choses ne sont pas simultanées et c'est la prière qui est identifiée comme ayant pour but le baptême du Saint-Esprit. Ça n'est pas qu'au travers de l'échec de la prière ils aient recours à l'imposition des mains, au contraire, la prière consiste toujours à demander, ils viennent donc de demander le Saint-Esprit pour les Samaritains, et ensuite ils font ce que toute imposition des mains fait, ils restaurent ce qui était perdu, ils ouvrent le passage pour que l'Esprit de Dieu puisse descendre. Leurs prières sont la fumée des parfums qui couvrait le tabernacle alors que l'Eternel allait descendre dans la nuée qui est l'Esprit.

d.2) Un rocher et un cours d'eau.

Il est important de réaliser que ces choses que nous considérons comme comprises ne le sont pas aussi souvent qu'elles le devraient. Il est bien plus confortable dans une église qui n'entend pas Dieu de se confier dans des habitudes de pratiques que personne ne discute jamais. Rares sont ceux qui entendent la voix de Dieu, encore plus rares sont ceux qui la distinguent de celle de leur propre cœur, voir de l'ennemi. Les assemblées tiennent plus des orphelinats que de la maison de Dieu, alors dans cette situation catastrophique, laisser chacun faire selon ce qu'il pense avoir reçu représente une certitude de problèmes en cascades. Ça devrait être aux dirigeants de faire le tri, mais ils ne prêtent pas plus attention à la vérité de la Parole de Dieu. L'ivraie croît avec le blé et la distinction entre le peuple et ses dirigeants leur est spirituellement impossible. Chacun se retrouve à devoir exercer la vigilance de base pour la sécurité de son âme.

Toute fausse doctrine pose exactement le même problème. N'étant pas de Dieu elle est sans puissance, et ensuite, lorsque cela ne marche pas comme on le voudrait, alors c'est la faute de l'autre. "pas assez de foi" "doit être pécheur" "ne le veut pas vraiment"... . La possibilité de simplement admettre qu'on est dans l'erreur ne se présente que rarement, c'est la faute de l'autre, voir de Dieu qui ne veut pas. Pourtant on est tous dans l'erreur, certains plus que d'autres, mais c'est tout. Personne n'a tout compris et nous devrions avoir une certaine retenue avec des notions dont nous n'avons jamais vérifié qu'elles nous ont été apportées avec probité. Le problème n'étant pas la Parole de Dieu, mais ce que les hommes en font et l'état de l'église attestant de ce que les choses ne vont pas aussi bien que certains voudraient le faire croire.

Si l'imposition des mains est un acte saint, le baptême de l'Esprit par imposition des mains est un leurre. Si dans de rares cas les deux peuvent être rapprochés, l'imposition des mains consiste à enlever un rocher qui perturbe un cours d'eau.